

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 du mois de décembre à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

Etaient présents

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	Mme DARRAS Zohra	Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey	M. DJELLOUL Serge	M. LOUIS Martial
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	M. NIBAS Bruno
M. CHOQUET Pascal		M. VAN DE KERCHOVE Fabien
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : M. FOSSIER Stéphane procuration à Mme BOCHÉ,

Secrétaire de séance : Mme Lemaitre, début de séance à 19 h 05, suivant l'ordre du jour

1) Délibération fixant les tarifs de publicités du Trait d'union

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs pratiqués l'année précédente, à savoir de 30€ à 110€ en fonction de la grandeur de l'encart publicitaire et ce pour toute la durée du mandat. Les tarifs pourront toutefois être révisés par une nouvelle délibération, si le Conseil Municipal l'estime nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote 15 Voix pour.

2) Délibération d'acceptation du devis du Trait d'union et du calendrier 2021

Comme chaque année, la société Reprocolor a été sollicitée pour la conception et la réalisation du Trait d'union et du calendrier de la commune :

- Pour le Trait d'union, le devis s'élève à 748,10 € HT, soit 897,72 € TTC.
- Pour le calendrier, le devis s'élève à 591,88 € HT, soit 710, 26 € TTC.

L'entreprise Reprocolor peut insérer sans surcoût des dates importantes pour la commune (fêtes organisées par les associations, repas des aînés...). Nous y réfléchissons l'année prochaine car, cette année, il est difficile de se projeter sur ce qui pourra être organisé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote 15 Voix pour.

3) Délibération d'attribution des cartes cadeaux aux agents

Jusqu'en 2016, les agents bénéficiaient d'un colis. Lorsque celui-ci a été supprimé, le Conseil Municipal a décidé d'offrir une carte cadeau multi-enseignes aux agents de la commune. Madame le Maire propose l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 40 € chacune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote 15 voix pour.

4) Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention avec Amiens Métropole pour les masques

Par délibération du conseil d'agglomération d'Amiens Métropole, une convention a été approuvée afin de définir les modalités de remboursement par les communes de la moitié des dépenses engagées sur la base du prix unitaire moyen pondéré de 2,90 € TTC par masque réutilisable. La prise en charge des masques pour la commune d'Allonville s'élève à 1 131 €. La commune doit faire les démarches auprès de Département pour solliciter une prise en charge à hauteur de 1 € par masque, à savoir une subvention de 762 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de remboursement avec Amiens Métropole. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter la subvention du Département pour l'aide à l'achat des masques, 15 voix pour.

5) Délibération sur l'embellissement de la Commune (fresque sur les transformateurs par la FDE)

La FDE propose aux communes intéressées, la réalisation d'une fresque sur les transformateurs électriques. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe sur l'embellissement de la commune. La FDE ne finance qu'une fresque par an et par commune demandeuse. Nous pouvons en choisir le thème. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à l'embellissement de la commune, 15 voix pour.

6) Délibération d'acceptation de l'adhésion de la commune de Longueau à la FDE

Mme le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération. Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

15 voix pour.

7) Délibération autorisant la signature de l'avenant des assurances AMP

Pour 2020, la cotisation d'assurance multirisque de la commune s'élevait à 4 337,04 € TTC. Le contrat a été mis à jour avec l'ajout de l'extension cantine/ALSH, l'ajout de l'aire de jeux, des containers, du monument aux morts et de la statue d'Athanase Fossé, le retrait du garage de la Ruelle et l'ajout d'une assurance tous risques exposition qui nous permettra d'emprunter des œuvres gratuitement à l'artothèque pour les exposer à la mairie et permettre aux enseignants d'en bénéficier (emprunts d'œuvres dans les classes).

Le nouveau contrat s'élève à 4 501,49 € TTC, soit une augmentation de 164,45 €, à compter du 01 janvier 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce contrat et autorise Mme le Maire à le signer.

15 voix pour.

8) Délibération autorisant Mme le Maire à signer un bail de location pour un garage de la SIP

A compter du 31/12/20 la commune perd la location du garage situé au 22, la Ruelle. La commune a la possibilité de signer un bail précaire avec la SIP pour la location d'un garage situé dans la cour des communs du château, le temps de réfléchir à une solution pérenne. Le loyer s'élève à 45 € HT par mois, soit 54 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette location et autorise Mme le Maire à signer le bail.

15 voix pour.

9) Délibération d'adhésion au groupement de commande proposé par le centre de gestion pour l'élaboration du diagnostic des risques psychosociaux et plan d'actions qualité de vie au travail

Mme le Maire précise que la réalisation du diagnostic RPS et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales. Il appartiendra à la collectivité, au terme de la consultation de signer ou non le bon de commande au regard du devis qui sera proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion. Le Fond National de Prévention verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail.
- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion.
- D'adhérer au groupement de commande « QVT3 » initié par le Centre de Gestion.

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant.
- De participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation.
- D'autoriser, au terme de la consultation, Mme le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion.
- D'autoriser Mme le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

15 voix pour.

10) Questions et informations diverses

Les travaux du garage de la SIP sont terminés. Une mezzanine a été créée permettant de stocker du matériel. Mme le Maire remercie Jean-Pierre DABONNEVILLE, Francis CARON, Marc LEMAITRE, Pascal BLANDUREL et Jean-Pierre GARDON pour leur investissement dans ce projet. Le déménagement du garage de la Ruelle a commencé afin de libérer les lieux dans le temps imparti.

- Le déménagement de l'école en vue des travaux qui débiteront en janvier 2021 s'effectuera à partir du samedi 19 décembre 2020. Toute aide est la bienvenue.
- Nous avons reçu les devis pour l'expertise de l'église. L'étude architecte s'élève à 9 456 € TTC et le diagnostic structure à 1 800 € TTC. Des démarches de demandes de subventions sont en cours afin de pouvoir mener à bien ce chantier. La subvention du Département ne peut être déclenchée que lorsque les travaux commencent de manière effective. Monsieur COIPEL de la Région étudie notre dossier afin de trouver un moyen de subventionner l'étude architecte et ingénierie.
- Suite au retrait des coussins berlinois, les panneaux d'indication devenus obsolètes ont été retirés. Le Conseil Municipal délibérera prochainement pour mandater les services d'Amiens Métropole pour l'étude des aménagements de voiries.
- Dans le contexte sanitaire actuel les traditionnels vœux du Maire ne pourront malheureusement pas avoir lieu.
- La commission communication travaille à l'élaboration du prochain Trait d'union, du calendrier et à la mise en service du nouveau Site Internet de la commune.
- 3 tableaux blancs sur roulettes ont été achetés pour la somme de 288.16 € HT SOIT 345.80 € TTC afin de permettre aux enseignants d'exercer leur travail pendant le temps des travaux. Ces tableaux pourront être réutilisés par l'école ou par la commune lors de réunions.
- M. Djelloul fera un compte-rendu écrit sur la réunion des délégués de sécurité et prévention de la délinquance.
- Nous vous informons que la commune n'est pas compétente sur l'installation de la fibre. Vous devez contacter les services d'Orange.
- Nettoyage à la sortie du village au niveau du rétrécissement rue du Petit Camon, Mme le Maire interrogera Amiens-Metropole.

Fin de séance à 20 h 30